

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF  
FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL

BULLETIN OFFICIEL

N° 09

SAISON 2019/2020

29/12/2019

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

TEL – FAX : 027.77.39.83

CIA DES FONCTIONNAIRES

Site Web : [lfwchlef.com](http://lfwchlef.com)

DESTINATAIRE

Monsieur : .....

.....

## **Bulletins Officiels Reçus**

★ BO N° 12

LRF Blida

« Remerciements »

### **COURRIER ARRIVEE:**

**L.R.F-Blida : a/s programme du plateau régional** «Noté».

**D.J.S-Chlef : a/s Réunion de sécurité ASO \* Béni-Douala** «Noté».

**OPOW. Chlef : a/s Réunion de la cellule** «Noté».

### **COURRIER DEPART:**

#### **Radio Chlef**

\* **FAX** : a/s Désignation de la 06<sup>ème</sup> journée Groupe A et la 05<sup>ème</sup> journée Groupe B  
de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

\* **FAX** : a/s Résultats de la 05<sup>ème</sup> journée groupe A et Résultats de la 04<sup>ème</sup> journée groupe  
B de Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS- Division Honneur

**COMMISSION DE DISCIPLINE**  
**BO N° 09 Saison 2019/2020 Séance du 24/12/2019**  
**Membres Présents**

**RAHOU Mohammed**

**Président**

◀ **ARTICLE : 143 codes disciplinaire 2016**

« Le Décompte des Sanctions, avertissement ou autres relève de la responsabilité Exclusive des clubs».

**BILAN**

**Du 20/11/2019 au 24/12/2019**

Désignations	Total
NOMBRE D'AFFAIRES	50
AVERTISSEMENTS	1484
EXPULSIONS	12
AMENDES	18
RESERVE	00
TERRAINS SANCTIONNES	00

**La commission de discipline peut corriger  
en tout temps les fautes de calcul et autres  
erreurs manifestés**

**DIVISION HONNEUR GROUPE (A)**

- Affaire n°37 : Rencontre « WRHB – NSZ » Du 21/12/2019

- Joueurs Avertis  :

\*BOUHALI Adda lic n°171701 « NSZ » Avertissement AJ

\*BOUARIF Seyyid-Ali lic n°251055 « WRHB » Avertissement AJ

- Affaire n°38 : Rencontre « IRBOF – CSAK » Du 21/12/2019

- Joueurs Avertis  :

\*KHEDIM Ayyoub lic n°350874 « CSAK » Avertissement AJ

\*BENBOUHENNI Mohammed Ridha lic n°160908 « IRBOF » Avertissement AJ

\*HENNI MANSOUR Maamar lic n°160903 « IRBOF » Avertissement AJ

- Affaire n°39 : Rencontre « JSBH – NRBC » Du 21/12/2019

**- Joueurs Avertis**  :

- \*GUELFOUT Mohammed lic n°361019 « JSBH » Avertissement CAS
- \*LOUAMI Mohammed lic n°361242 « JSBH » Avertissement AJ
- \*TENNAH Moustafa lic n°010098 « NRBC » Avertissement AJ
- \*MERICHE M'Henni lic n°011629 « NRBC » Avertissement AJ
- \*ABDELHADI Fayssal lic n°010725 « NRBC » Avertissement AJ

- Affaire n°40 : Rencontre « ACA – RCHB » Du 21/12/2019

**- Joueurs Avertis**  :

- \*BOUROUINA Hicham lic n°270397 « ACA » Avertissement AJ
- \*MIRAOUI Sid-Ali lic n°270391 « ACA » Avertissement AJ
- \*DOUIB Smail lic n°270398 « ACA » Avertissement AJ
- \*BOUMESSAOUD Sameut lic n°110787 « RCHB » Avertissement AJ
- \*TAHRAOUI Oussama lic n°111385 « RCHB » Avertissement AJ

- Affaire n°41 : Rencontre « CSA-ASO – ASCH » Du 21/12/2019

**- Joueur Exclu**  :

- \*LAMRAOUI Abdelkadir lic n°071684 « CSA-ASO » **01 match de suspension ferme pour cumul d'avertissements JD + CAS (ART.103)**

**- Joueurs Avertis**  :

- \*HABBAR Islam lic n°070668 « CSA-ASO » Avertissement JD
- \*NAAS Noureddine lic n°100056 « ASCH » Avertissement CAS
- \*ALI-HAIMOUD Abdelghani lic n°100879 « ASCH » **01 match de suspension ferme + 1.000DA d'amende pour contestation de décision (ART.101)**
- \*ALI-HAIMOUD Abdennour lic n°100624 « ASCH » Avertissement CAS

## **DIVISION HONNEUR GROUPE (B)**

- Affaire n°42 : Rencontre « CRT – CRBA » Du 21/12/2019

**- Joueurs Avertis**  :

- \*GHOUBAI Mohammed lic n°181164 « CRT » Avertissement AJ
- \*OUNES Abdelhalim lic n°210317 « CRBA » Avertissement AJ

**- Affaire n°43 : Rencontre « CRBZ – CSABBH » Du 21/12/2019**

**- Joueurs Avertis**  :

- \*BELMHEL Chakib lic n°061391 « CSABBH » Avertissement AJ
- \*MEKHOLOUF Nadhir lic n°060161 « CSABBH » Avertissement AJ
- \*AZOUOUMI Kamal lic n°261018 « CRBZ » Avertissement AJ

**- Affaire n°44 : Rencontre « NRK – CRBAM » Du 21/12/2019**

**- Joueurs Avertis**  :

- \*KOBZILI Bilal lic n°120612 « NRK » Avertissement AJ
- \*BENACHIT Abderahmane lic n°320755 « CRBAM » Avertissement AJ
- \*FGHOULOU Ibrahim lic n°320846 « CRBAM » Avertissement AJ
- \*MOUSSERATI Younes lic n°320436 « CRBAM » Avertissement AJ

**- Affaire n°45 : Rencontre « CRH – MOG » Du 21/12/2019**

**- Joueurs Avertis**  :

- \*DAHMANI Sofiane lic n°020674 « CRH » Avertissement AJ
- \*ABARKANE Abdelkader lic n°030247 « MOG » Avertissement JD
- \*HAIDOUR Ismail lic n°031956 « MOG » Avertissement AJ
- \*ZEMOURI Moussa lic n°030013 « MOG » Avertissement AJ

**- Affaire n°46 : Rencontre « CRBT – CRG » Du 21/12/2019**

**- Joueurs Avertis**  :

- \*KAOULAL Maamar lic n°151108 « CRG » Avertissement AJ
- \*ZERARKA Zakarya lic n°151103 « CRG » Avertissement AJ
- \*KOUADRI AICHOUCHE Abdennacer lic n°151467 « CRG » Avertissement AJ
- \*MESSAOUDI Mohammed lic n°151111 « CRG » Avertissement AJ

# CATEGORIE JEUNES

## - Affaire n°47 : Rencontre « ACA - NRBC » (U-19) Du 20/12/2019

### - Joueurs Avertis :

- \*BOUDOUR Ilyas lic n°012140 « NRBC » Avertissement AJ
- \*BENAOUDA Ilyas Mohamed lic n°010489 « NRBC » Avertissement AJ
- \*HAIMOUNE Islam lic n°270654 « ACA » **01 match de suspension ferme + 1.500DA d'amende pour contestation de décision (ART.85)**
- \*MAATOUK Mohammed El-Amine lic n°272040 « ACA » Avertissement JD

## - Affaire n°48 : Rencontre « CRBZ - CRH » (U-19) Du 20/12/2019

### - Joueurs Avertis :

- \*BENZAMIA Bakr lic n°261247 « CRBZ » Avertissement AJ
- \*MELBOKERT Housseyn lic n°021359 « CRH » Avertissement AJ

## - Affaire n°49 : Rencontre « ASCH - MOF » (U-19) Du 22/12/2019

### - Joueurs Avertis :

- \*OUAZANE Othmane lic n°371867 « ASCH » Avertissement AJ
- \*HALIMA FILALI Abderaouf lic n°100070 « MOF » Avertissement AJ

## - Affaire n°50 : Rencontre « ACA - NRBC » (U-17) Du 20/12/2019

### - Joueurs Avertis :

- \*ZIANE BERROUDJA Nasreddine lic n°010485 « NRBC » Avertissement AJ
- \*FERRADJI Seyyid-Ali lic n°272041 « ACA » Avertissement AJ

**DIRECTION DES ARBITRES DE WILAYA**  
**BO N° 09 Saison 2019/2020 - Séance du : 24/12/2019**

**Membres Présents**

M.CHAHED Mhamed Président CAW, Chargé de la Désignation des arbitres  
M.BELBACHIR Nouredine Chargé de la formation et suivi des arbitres  
M.BOURIAH Elhadj Membre  
M.ZOUBIRI Abdelkader Membre  
M.ALI-BOUCHROUR Salah Membre  
M.CHERIF ZEATERI Maamar Secrétaire

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Courrier
- ✓ Désignations Arbitres

NOMBRES		
<b>TESTS PHYSIQUES</b>		<b>02</b>
<b>CAUSERIES</b>		<b>02</b>
<b>JOURNEE HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	<b>05<sup>ème</sup></b>
<b>RENCONTRE HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	<b>50</b>
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR</b>	<b>(SENIORS)</b>	<b>150</b>
<b>JOURNEE HONNEUR</b>	<b>(JEUNES)</b>	<b>02<sup>ème</sup></b>
<b>RENCONTRE HONNEUR</b>	<b>(JEUNES)</b>	<b>28</b>
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES HONNEUR</b>	<b>(JEUNES)</b>	<b>28</b>
<b>JOURNEE CATEGORIE</b>	<b>(U-13)</b>	<b>/</b>
<b>RENCONTRE CATEGORIE</b>	<b>(U-13)</b>	<b>/</b>
<b>DESIGNATIONS DES ARBITRES CATEGORIE</b>	<b>(U-13)</b>	<b>/</b>

## Analyse des Feuilles des Matches

- \* La CAW a procédé à l'analyse des feuilles des Matches de la 05<sup>ème</sup> journée Groupe A et la 04<sup>ème</sup> journée groupe B Honneur du 21/12/2019 Catégorie Seniors.

## Désignation des Arbitres

- \* La CAW a procédé à la désignation des arbitres pour la 06<sup>ème</sup> journée Groupe A et la 05<sup>ème</sup> et 06<sup>ème</sup> journée Groupe B Honneur Catégories Seniors.



**\* Affaire n°02 / : MCH // ASCH « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club MCH;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club MCH n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club MCH pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club ASCH qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club MCH.**

**\* Affaire n°03 / : RCHB // WRHB « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club WRHB;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club WRHB n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club WRHB pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club RCHB qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club WRHB.**

**\* Affaire n°04 / : JSBH // NSZ « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club NSZ;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club NSZ n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club NSZ pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club JSBH qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club NSZ.**

**\* Affaire n°05 / : JSA // JSBOD « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club JSBOD;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club JSBOD n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club JSBOD pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club JSA qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club JSBOD.**

**\* Affaire n°06 / : NRK // CMT « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CMT;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CMT n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CMT pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club NRK qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club CMT.**

**\* Affaire n°07 / : CSABBH // MOG « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences des deux équipes jeunes du club CSABBH et MOG;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Les deux clubs CSABBH et MOG n'ont pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune des deux Clubs CSABBH et MOG sur le score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club CSABBH.**

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club MOG.**

**\* Affaire n°08 / : CSAK // RCHB « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CSAK;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CSAK n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CSAK pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club RCHB qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club CSAK.**

**\* Affaire n°09 / : NRBC // MCH « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club MCH;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club MCH n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club MCH pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club NRBC qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club MCH.**

**\* Affaire n°10 / : WRHB // USFA « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club WRHB;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club WRHB n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club WRHB pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club USFA qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club WRHB.**

**\* Affaire n°11 / : NSZ // JSA « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club NSZ;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club NSZ n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club NSZ pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club JSA qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club NSZ.**

**\* Affaire n°12 / : JSBOD // JSBH « U-19/17/15 » Du 20/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club JSBOD;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club JSBOD n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club JSBOD pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club JSBH qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club JSBOD.**

**\* Affaire n°13 / : CMT // CRBZ « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CMT;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CMT n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CMT pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club CRBZ qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club CMT.**

**\* Affaire n°14 / : MOG // CRBAM « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club MOG;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club MOG n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club MOG pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club CRBAM qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club MOG.**

**\* Affaire n°15 / : CRBA // CSABBH « U-19/17/15 » Du 22/12/2019.**

Attendu que : la Rencontre n'a pas eu lieu suite au non régularisation des dossiers médicaux des licences de l'équipe jeunes du club CSABBH;

Attendu que : l'article 17 Règlement des Championnats de Football des catégories de Jeunes Edition 2015 Stipule :

1. La licence est un document officiel délivré par une ligue pour permettre d'identifier Tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, kinésithérapeute, secrétaire de club, Chargé de sécurité, arbitre ou commissaire au match.

2. Pour pouvoir participer aux compétitions organisées par la Fédération ou la ligue, Toute personne concernée, doit être titulaire d'une licence régulièrement établie par la ligue.

Attendu que : Le club CSABBH n'a pas déposé les dossiers des licences ainsi leurs contrat d'assurance des dirigeants, encadreurs techniques et médicaux ainsi que les joueurs saison 2019/2020 ;

**Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité a l'équipe jeune du Club CSABBH pour en attribuer le gain du match a l'équipe jeunes du Club CRBA qui marque trois points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00)

- **Amende de quinze mille dinars (15.000DA) pour le club CSABBH.**

**\* Affaire n°16 /J : CRBT // CSMD « U-19-17-15 » Du 22/12/2019.**

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu des rencontres.
- Attendu que : les rencontres n'ont pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin, annula les rencontres.
- Attendu que le club CRBT auraient dû s'assurer de la présence du médecin durant toute les rencontres.

**- Par ce, la Commission décide :**

Match perdu par pénalité pour le club CRBT et en attribuer le gain au club CSMD qui marque (03) point sur le score de 3-0 pour les trois catégories.

**- Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club CRBT ART 14/RG/FAF.**

**\* Affaire n°17 /J : CRH // NRK « U-19-17-15 » Du 22/12/2019.**

Après lecture de la feuille de match et rapport arbitre.

- Attendu que le que deux clubs ainsi que l'arbitre officiellement désignés étaient présents au lieu des rencontres.
- Attendu que : les rencontres n'ont pas eu lieu en raison de l'absence du médecin.
- Attendu qu'après attente d'un délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du médecin, annula les rencontres.
- Attendu que le club CRH auraient dû s'assurer de la présence du médecin durant toute les rencontres.

**- Par ce, la Commission décide :**

Match perdu par pénalité pour le club CRH et en attribuer le gain au club NRK qui marque (03) point sur le score de 3-0 pour les trois catégories.

**- Amende: quinze mille dinars (15.000 DA) au Club CRH ART 14/RG/FAF.**

**\* Affaire n°18 /J : ASCH // MOF « U-17 » Du 22/12/2019.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que les deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'insuffisance de l'effectif du club ASCH.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club ASCH.

**- Par ces motifs, la Commission décide :**

- Match perdu par pénalité pour le club ASCH en attribuer le gain au club MOF qui marque (03) point sur le score de 3-0.

- Défalcation de trois (01) points à la catégorie U-15.

**- Amende: cinq mille Dinars (5.000 DA) au Club ASCH ART 49/RG/FAF**

**\* Affaire n°19 /J : FCBB // CRBA « U-15 » Du 20/12/2019.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que les deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'insuffisance de l'effectif du club CRBA.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club CRBA.

- Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité pour le club CRBA en attribuer le gain au club FCBB qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Défalcation de trois (01) points à la catégorie U-15.
- Amende: cinq mille Dinars (5.000 DA) au Club CRBA ART 49/RG/FAF

**\* Affaire n°20 /J : DSG // CSA-ASO « U-15 » Du 22/12/2019.**

Après lecture feuille de match et rapports arbitres.

- Attendu que les deux clubs ainsi que les arbitres officiellement désignés étaient présents au lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'insuffisance de l'effectif du club DSG.
- Attendu qu'aucune justification n'est parvenue à la C.O.C par le club DSG.

- Par ces motifs, la Commission décide :

- Match perdu par pénalité pour le club DSG en attribuer le gain au club CSA-ASO qui marque (03) point sur le score de 3-0.
- Défalcation de trois (01) points à la catégorie U-15.
- Amende: cinq mille Dinars (5.000 DA) au Club DSG ART 49/RG/FAF

# HOMOLOGATION

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 05<sup>ème</sup> Journée : 21/12/2019

IRBOF	x	CSAK	03	x	01
ACA	x	RCHB	01	x	00
JSBH	x	NRBC	01	x	00
CSA-ASO	x	ASCH	00	x	01
WRHB	x	NSZ	03	x	01

DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 04<sup>ème</sup> Journée : 21/12/2019

CRH	x	MOG	01	x	02
CRBZ	x	CSABBH	05	x	01
CRT	x	CRBA	03	x	01
CRBT	x	CRG	00	x	02
NRK	x	CRBAM	00	x	02
<b>EXEMPT</b>		<b>FCBB</b>			

**CATEGORIE JEUNES 01<sup>ère</sup> Journée 20-21/12/2019 GROUPE A**

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
MOF	x	IRBOF	00	04	01	04	04	02
ACA	x	NRBC	03	01	00	04	03	02
RCHB	x	WRHB	03	00	03	00	03	00
USFA	x	CSAK	03	00	03	00	03	00
MCH	x	ASCH	00	03	00	03	00	03

**CATEGORIE JEUNES 01<sup>ère</sup> Journée 20-21/12/2019 GROUPE B**

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CSMD	x	DSG	04	02	02	02	00	04
CRT	x	CRBT	03	02	01	00	02	00
JSBH	x	NSZ	03	00	03	00	03	00
JSA	x	JSBOD	03	00	03	00	03	00
<b>EXEMPT</b>		<b>CSA-ASO</b>						

**CATEGORIE JEUNES 01<sup>ère</sup> Journée 20-21/12/2019 GROUPE C**

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CRH	x	CRBZ	01	03	00	04	02	06
FCBB	x	CRBA	00	00	01	01	03	00
CRBAM	x	CRG	01	01	00	03	02	01
CSABBH	x	MOG	-	-	-	-	-	-
NRK	x	CMT	03	00	03	00	03	00

**CATEGORIE JEUNES 02<sup>ème</sup> Journée 22-23-24/12/2019 GROUPE A**

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
ASCH	x	MOF	02	00	00	03	04	01
IRBOF	x	ACA	<b>NJ</b>	<b>NJ</b>	<b>NJ</b>	<b>NJ</b>	<b>NJ</b>	<b>NJ</b>
WRHB	x	USFA	00	03	00	03	00	03
CSAK	x	RCHB	00	03	00	03	00	03
NRBC	x	MCH	03	00	03	00	03	00

**CATEGORIE JEUNES 02<sup>ème</sup> Journée 22-23-24/12/2019 GROUPE B**

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
DSG	x	CSA-ASO	01	02	01	03	00	03
CRBT	x	CSMD	00	03	00	03	00	03
NSZ	x	JSA	00	03	00	03	00	03
JSBOD	x	JSBH	00	03	00	03	00	03
<b>EXEMPT</b>	<b>CRT</b>							

**CATEGORIE JEUNES 02<sup>ème</sup> Journée 22-23-24/12/2019 GROUPE C**

CATEGORIES			U-19		U-17		U-15	
CRH	x	NRK	00	03	00	03	00	03
CRG	x	FCBB	01	00	02	02	01	02
MOG	x	CRBAM	00	03	00	03	00	03
CRBA	x	CSABBH	03	00	03	00	03	00
CMT	x	CRBZ	00	03	00	03	00	03

# DESIGNATION

## MISE A JOUR

**DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 02<sup>ème</sup> Journée : 31/12/2019**

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
TADJNA	31-12-19	NSZ * CSAK	14H			

**DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 06<sup>ème</sup> Journée : 31/12/2019**

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
TALASSA	31-12-19	CRBT * CRH	14H			
B.HAOUA	31-12-19	CSABBH * FCBB	14H			
CHETTIA	31-12-19	CRG * CRBZ	14H			
KALOUL	31-12-19	NRK * MOG	14H			
MEDJADJA	31-12-19	CRBAM * CRT	14H			
<b>EXEMPT</b>	<b>CRBA</b>					

**DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE A 07<sup>ème</sup> Journée : 04/01/2020**

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
BOUMEZRG	04-01-20	CSA-ASO * NSZ	12H			
KARIMIA	04-01-20	ASCH * NRBC	12H			
HERANFA	04-01-20	JSBH * ACA	14H			
GHEDAB.S	04-01-20	WRHB * CSAK	14H			
CHETTIA	04-01-20	IRBOF * RCHB	14H			

**DIVISION HONNEUR SENIORS GROUPE B 07<sup>ème</sup> Journée : 04/01/2020**

LIEUX	DATE	RENCONTRE	H	ARBITRES		
ZEBOUDJA	04-01-20	CRH * CSABBH	12H			
TALASSA	04-01-20	CRBT * CRBA	14H			
BENAIRIA	04-01-20	FCBB * CRG	14H			
ZEBOUDJA	04-01-20	CRBZ * CRT	14H			
B.HAOUA	04-01-20	MOG * CRBAM	14H			
<b>EXEMPT</b>		<b>NRK</b>				

**CATEGORIE JEUNES**

**05<sup>ème</sup> Journée: 01-02/01/2020**

**GROUPE A**

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
H.SALEM	USFA * MOF	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
CHETTIA	ACA * MCH	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
GHEDAB.S	RCHB * IRBOF	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
H.SALEM	CSAK * WRHB	U-19/17/15	9H -11H-13H	02-01-20	
CHETTIA	NRBC * ASCH	U-19/17/15	9H -11H-13H	02-01-20	

**GROUPE B**

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
TAOUGRIT	CSMD *CSA-ASO	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
HERANFA	JSBH * CRBT	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
S.AKKACHA	JSA * CRT	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
	JSBOD * NSZ	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
<b>EXEMPT</b>	<b>DSG</b>				

## GROUPE C

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
ZEBOUDJA	CRBZ * CRBA	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
KALOUL	NRK * FCBB	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
TENES	CMT * CRH	U-19/17/15	9H -11H-13H	01-01-20	
B.HAOUA	CSABBH*CRBAM	U-19/17/15	9H -11H-13H	02-01-20	
B.HAOUA	MOG * CRG	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	

## CATEGORIE JEUNES

06<sup>ème</sup> Journée: 03-04/01/2020

## GROUPE A

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
KARIMIA	ASCH * WRHB	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
CHETTIA	MOF * ACA	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
GHDAB.S	RCHB * USFA	U-19/17/15	9H -11H-13H	04-01-20	
CHETTIA	IRBOF * NRBC	U-19/17/15	9H -11H-13H	04-01-20	
	MCH * CSAK	U-19/17/15	9H -11H-13H		

## GROUPE B

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
HERANFA	JSBH * JSA	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
TADJNA	CRT * CSMD	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
TALASSA	CRBT * DSG	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
GHDAB.S	CSA-ASO * JSBOD	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
<b>EXEMPT</b>	<b>NSZ</b>				

## GROUPE C

LIEUX	RENCONTRES	C	HEURE	DATES	ARBITRE
ZEBOUDJA	CRBZ * NRK	U-19/17/15	9H -11H-13H	03-01-20	
BENAIRIA	FCBB*CSABBH	U-19/17/15	9H -11H-13H	04-01-20	
MEDJADJA	CRBAM * CMT	U-19/17/15	9H -11H-13H	04-01-20	
CHETTIA	CRG * CRH	U-19/17/15	9H -11H-13H	12-01-20	
A.HASSEN	CRBA * MOG	U-19/17/15	9H -11H-13H	12-01-20	